



PREFET DE L'HERAULT

**Avis d'enquête publique**  
**préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis**  
**nécessaires au projet de reconstruction du centre commercial « Les boutiques de Thau » à Sète.**

Le projet de reconstruction du centre commercial « Les boutiques de Thau » situé sur la commune de Sète, présenté par la mairie de Sète, est soumis à une enquête publique qui se déroulera du mardi 4 septembre 2018 à 9h00 au vendredi 21 septembre 2018 à 17h00, soit 18 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Patrick GENESTE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de reconstruction du centre commercial « Les boutiques de Thau » à Sète et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à ce projet seront déposés et consultables à la mairie de Sète, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux (à titre indicatif, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00).

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Sète aux horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Patrick GENESTE, commissaire enquêteur  
Mairie de Sète  
20 bis rue Paul Valéry  
34026 SETE

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne le public lors de ses permanences en mairie de Sète (salle du hall de l'hôtel de ville au 20 bis rue Paul Valéry) les :
  - mardi 4 septembre 2018 de 9h00 à 12h00,
  - mercredi 12 septembre 2018 de 14h00 à 17h00,
  - vendredi 21 septembre 2018 de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et en mairie de Sète, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Les décisions prises par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont soit, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la reconstruction du centre commercial « les Boutiques de Thau » sur la commune de Sète, soit des refus.